



**CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA**

Bureau du 19 Septembre 2022

**DELIBERATION DU BUREAU
DE LA
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA**

OBJET : Attribution d'une subvention à l'association ENDUR'ENSEMBLE « LE RELAIS ROSE »

L'an deux mille vingt-deux, le dix-neuf septembre à 8h30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni dans les locaux de la Communauté d'Agglomération de Bastia, Port Toga sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGO.

PRESENTS : Louis Pozzo di Borgo, Michel Rossi, Serge Linale, Jean-Louis Milani, Gérard Romiti, Jean-Charles Leonardi, Leslie Pellegrini, Emmanuelle de Gentili, Marie-Hélène Padovani

POUVOIRS :

ABSENTS : Pierre Savelli, Gilles Simeoni, Michel Simonpietri, Jean-Jacques Padovani

Nombre de membres composant le Bureau : 13
Nombre de membres en exercice : 13
Quorum : 5

Votants : 9
Pour : 9
Contre : -
Abstention : -

Monsieur Louis POZZO DI BORGO ouvre la séance.

OBJET : Attribution d'une subvention à l'association ENDUR'ENSEMBLE « LE RELAIS ROSE »

Le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L5211-10 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-00002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 10 juillet fixant le nombre de vice-présidents et la composition du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 24 juillet 2020 modifiant la constitution du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 24 juillet 2020 qui délègue au Bureau les attributions suivants en matière de subventions :

- Toutes autres subventions, dans le respect, le cas échéant, des règlements et documents d'orientation approuvés par le Conseil ;

Considérant que l'association ENDUR'ENSEMBLE recueille des fonds pour venir en aide à des publics en situation de précarité qui sont touchés par la maladie ou le handicap ;

Considérant que L'association ENDUR'ENSEMBLE organise une course de relais afin de sensibiliser le grand public au dépistage du cancer du sein et collecter des fonds qui serviront à confectionner des trousseaux de produits spécifiques d'hygiène et de confort qui protègent des effets secondaires du traitement ;

Vu le rapport présenté ce jour au Bureau ;

Ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

**DECIDE
(A l'unanimité)**

D'attribuer une subvention de 1 000 euros en faveur de l'association ENDUR'ENSEMBLE, sise 20290 Borgo, au titre de l'exercice 2022, pour l'organisation de l'opération « Relais Rose » ;

DIT

Que les crédits seront inscrits au Budget de la Communauté d'Agglomération de Bastia dans le cadre de la décision modificative (Compte 065)

AUTORISE

-Le Président à signer l'ensemble des pièces ou documents connexes liées à ce co-financement ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



LE PRESIDENT

Louis POZZO DI BORGO